

PROVINCE DE QUÉBEC
LA CORPORATION MUNICIPALE DU CANTON LAUNAY

À une session ordinaire du conseil tenue le 3 septembre 2024, à 19 h 00, à la salle municipale, formant quorum sous la présidence de madame Claudette Laroche, mairesse.

Conseillers(ères) présents(es) :

M	Clermont Bossé
M	Rémi Gilbert
M	Laurier Fortin
Mme	Denyse Lacombe
Mme	Marie-Anne Fortin

Conseiller absent : M Jimmy Samson

Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Citoyennes présentes : Madame Anne-Marie Genesse et madame Charlène Comeau

MOT DE BIENVENUE

La mairesse souhaite la bienvenue à tous.

2024-09-0121

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et que l'item Affaires nouvelles reste ouvert.

Adoptée

2024-09-0122

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 5 AOÛT 2024

Il est proposé par monsieur le conseiller Rémi Gilbert, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 août 2024 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Le public ne souhaite pas s'exprimer.

CORRESPONDANCE À TITRE INFORMATIF

La directrice générale et greffière-trésorière fait lecture de la correspondance reçue.

CORRESPONDANCE AVEC PRISE DE DÉCISION

2024-09-0123

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – PARTAGE DE LA CROISSANCE D'UN POINT DE LA TVQ

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités demande la mobilisation des élus en envoyant une lettre à notre députée afin de la solliciter au mode de calcul de partage de la valeur de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec qui serait plus avantageux pour les petites municipalités;

Il est proposé par madame la conseillère Denyse Lacombe, appuyée par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

DE TRANSMETTRE une lettre à notre députée, madame Suzanne Blais et d'ajouter, en copie conforme, madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales.

Adoptée

2024-09-0124

RÉSOLUTION D'APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

ATTENDU QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

ATTENDU QUE 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

ATTENDU QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

ATTENDU QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

ATTENDU QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'APPUYER la **Semaine nationale de la sécurité ferroviaire**, qui se déroulera du 23 au 29 septembre 2024.

Adoptée

COMPTES À PAYER

Compte payé :

Chèques fournisseurs

C2400068 Alexandre Dumas	Remb. taxes payées en trop	484.98 \$
C2500069 MRC d'Abitibi	Quotes-parts 2 ^e versement	12 170.00 \$
C2500070 H2Lab inc.	Analyse eaux usées	83.36 \$
C2400071 Ministre des Finances	Loyer Lac Sable	147.17 \$
C2400072 Ville d'Amos	Enfouissement	573.50 \$
C2400073 FQM	Formation CCU	183.96 \$
C2400074 Revenu Québec	Rapport TPS/TVQ bois	11 602.26 \$
C2400075 ADMQ	Inscription colloque annuel	776.08 \$
C2400076 Petite caisse	Journal/ent. bâtiment/poste	112.05 \$
C2400077 Le Code Ducharme	Services de mise à jour	322.46 \$
C2400078 André Labbé	Présentation développement	689.85 \$
C2400079 Béton Fortin	Transport MG 20	4 071.35 \$
C2400080 FQM Assurances inc.	Renouvellement police	12 576.42 \$
C2400081 Andréanne Nadeau	Remboursement location de salle	25.00 \$

Paiements directs

P2400062 Sanimos	Collecte et transport	2 986.85 \$
P2400063 Papeterie Commerciale	Livres bibliothèque	142.61 \$
P2400064 Dépanneur des boulevaux	Essence /ent. bâtiment	175.86 \$
P2400065 Buro plus Gyva	Fourniture de bureau	189.25 \$

P2400066	Uni-select	Ent.de bâtiment/ent.équip./outil	144.59 \$
P2400067	Marcel Fortin	Ménage salle municipale	125.00 \$
P2400068	Danny Lamoureux	Entretien luminaire rue	519.46 \$
P2400069	Location Lauzon	Location nacelle	163.21 \$
P2400070	Location Amos	Achat d'équipement	206.94 \$
P2400071	Gestion P Mino Tansery	Entretien de bâtiment	68.97 \$
P2400072	Municipalité de St-Marc	Partage inspectrice juin/juillet	1 040.33 \$
P2400073	Sanimos	Collecte et transport	2 986.85 \$

Chèques salaires

Salaires en ligne

D2400109-D2400114	Rémunération des élus	1 797.10 \$
D2400115-D2400120	Salaires	5 855.77 \$

Salaires en chèque

P2400008	Rémunération des élus	174.42 \$
----------	-----------------------	-----------

AccèsD juillet

L2400078	Bell Mobilité	Cellulaire comité d'urgence	34.40 \$
L2400079	Hydro-Québec	Éclairage des rues	241.95 \$
L2400080	Hydro-Québec	Salle municipale	486.99 \$
L2400081	Hydro-Québec	Égout	130.36 \$
L2400082	Hydro-Québec	Garage	563.20 \$
L2400083	Vidéotron	Internet	57.43 \$
L2400084	Caisse Desjardins	Frais de banque	66.05 \$
L2400085	VISA	Journal/permis /fleurs/caméra	425.50 \$
L2400086	Médias transcontinental	Appel d'offres dôme sur la patinoire	9.55 \$
L2400087	INT Communication	Site internet	63.18 \$
L2400088	It Cloud	Licence office/sauvegarde	79.28 \$
L2400089	Revenu Québec	DAS	3 692.61 \$
L2400090	Revenu Canada	DAS	1 399.12 \$
L2400091	Hydro-Québec	Parc	64.54 \$
L2400092	Vidéotron	Téléphonie IP	81.13 \$

Comptes à payer :

Lumen	Fil électrique/touret de bois	2 584.79 \$
Lumen	Entretien bâtiment	34.15 \$
Les Matériaux 3+2 Ltée	Ent. de bâtiment	65.51 \$
Les Matériaux 3+2 Ltée	Ent. de bâtiment	15.38 \$
Uni-select inc.	Outillage	29.63 \$
Uni-select inc.	Entretien voiture/outillage	50.16 \$
BMR	Outillage	14.34 \$
Ville d'Amos	Enfouissement	1026.75\$
Dépanneur des bouleaux	Essence	53.02\$
Dépanneur des bouleaux	Essence	25.57 \$
Dépanneur des bouleaux	Essence	29.02 \$
Location Amos	Outillage	2.76 \$
Laurie Larouche	Remb.clé centre de mise en forme	25.00 \$
Boutique du bureau Gyva inc.	Fourniture de bureau	65.23 \$
Sanimos	Transport et collecte	2 986.85 \$

Certificat de crédit disponible

Je, soussignée, certifie, qu'il a des crédits disponibles pour les comptes à payer ci-haut mentionnés.

Manon Lampron, greffière-trésorière

2024-09-0125

RÉSOLUTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE, les comptes à payer ci-haut mentionnés soient approuvés.

Adoptée

2024-09-0126

DEMANDE AU FONDS MISE EN VALEUR DES LOTS INTRA-MUNICIPAUX

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Anne Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Rémi Gilbert et résolu unanimement par les membres du conseil.

D'AUTORISER madame Jinny Cossette, agente de développement et adjointe de la Municipalité de Launay à déposer le projet « plan de réalisation et d'évaluation des coûts pour un sentier multi usage 4 saisons » au Fonds Mise en valeur des lots intra-municipaux de la MRC d'Abitibi;

QUE madame Jinny Cossette est autorisée à agir pour et au nom de la municipalité dans le cadre de la présente demande.

Adoptée

2024-09-0127

PRÊT TEMPORAIRE POUR LE PROGRAMME TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à des travaux selon le programme TECQ 2019-2023;

ATTENDU QUE la municipalité doit assumer des paiements dus pour les travaux effectués dans le cadre du projet;

ATTENDU QUE le remboursement de ces sommes sera reçu ultérieurement lors de la reddition de compte.

POUR CES MOTIFS

Il est proposé par monsieur le conseiller Laurier Fortin, appuyé par madame la conseillère Denyse Lacombe et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE la municipalité de Launay procède à une demande d'emprunt temporaire à la Caisse Desjardins d'Amos au montant de 350 000 \$.

QUE la mairesse, madame Claudette Laroche ainsi que madame Manon Lampron, directrice générale et greffière-trésorière soient nommées pour et au nom de la municipalité de Launay pour la signature des documents relatifs à la demande.

Adoptée

AFFAIRES NOUVELLES

2024-09-0128

POTEAUX PATINOIRE

ATTENDU QUE les poteaux qui entouraient la patinoire ont été retirés afin de pouvoir installer le dôme;

ATTENDU QUE ces poteaux ne sont plus d'aucune utilité pour la municipalité;

Il est proposé par monsieur le conseiller Denyse Lacombe, appuyée par monsieur le conseiller Laurier Fortin et résolu unanimement par les membres du conseil.

QUE les poteaux soient donnés par tirage au sort aux citoyens de la municipalité;

QU'UN message sera publié sur le site internet ainsi que dans le petit journal afin d'en informer les citoyens.

Adoptée

PAROLE AU PUBLIC

Le public ne souhaite pas s'exprimer.

2024-09-0129

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Clermont Bossé, appuyé par monsieur le conseiller Laurier Fortin et unanimement résolu par les membres du conseil que l'assemblée soit levée à 19h18.

Adoptée

Mairesse

Directrice générale et greffière-trésorière